PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le neuvième jour de février deux mille quinze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire suppléant de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

<u>VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 40 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8792-02-2015

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 17.1 SAAQ, acceptation de la soumission de Les Armoires des Monts
- 17.2 SAAQ, acceptation de la soumission de Audace
- 17.3 SAAQ, demande dédommagement relative à la rémunération

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8793-02-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 a été courriellé à chacun des maires le 16 janvier dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 19 janvier 2015 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de janvier à février 2015.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2015.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<u>DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 JANVIER</u> 2015

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, n'a pu présenter les *États des résultats comparatifs au 31 janvier 2015* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8794-02-2015

Approbation du Rapport des impayés et déboursés directs

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés* et déboursés directs :

Paiements: 362 562,71 \$ Factures: 70 253,40 \$

TOTAL: <u>432 816,11 \$</u>

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8795-02-2015

Mandat à la firme Chapdelaine & ass. inc., conseillère en assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a besoin des services d'un conseiller en assurance collective.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate la firme Chapdelaine & associés inc. à titre de conseillère en assurance collective et affirme qu'elle est la seule attitrée et autorisée à représenter la MRC auprès des assureurs relativement à un régime d'assurance collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8796-02-2015

Nouveau régime d'assurance collective, Union Vie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite avoir un régime d'assurance collective qui répond adéquatement à ses besoins et à la capacité de payer des adhérents tout en cherchant à minimiser les avantages imposables;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre conseillère en assurance collective, soit la firme Chapdelaine & associés inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

 accepte la recommandation de notre conseillère en assurance collective, soit la firme Chapdelaine & associés inc., et octroie le régime d'assurance collective à Union Vie, ledit contrat prendra effet le 1^{er} février 2015, sous réserve que l'assureur actuel accepte d'annuler le contrat le 31 janvier 2015 ou, au plus tard, le 1^{er} mars 2015; 2. confirme que le partage de la prime mensuelle et la taxe associée à l'ensemble des garanties obligatoires se fassent à raison de 50% par l'employeur et de 50% par les employés et que pour les garanties facultatives, au choix de l'employé, la prime et la taxe associée de ces garanties, soient payables à 100% par l'employé.

Pour une option, au choix de l'employé, qui génère une surprime, cette dernière et la taxe associée seront payables à 100% par l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Serge Chrétien, maire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement remplaçant le Règlement numéro 2010-278 Abrogation des règlements numéros 2006-221, 2006-225 et 2007-231 relatifs à la rémunération et au traitement des membres du conseil, comités et commissions de la MRC de La Haute-Gaspésie et d'adopter un nouveau règlement portant sur le même objet.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Serge Chrétien, maire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis

RÉSOLUTION NUMÉRO 8797-02-2015

Offre de service de Ressources humaines Lambert retenue

VU les orientations budgétaires 2015 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la MRC de réaliser un diagnostic organisationnel afin de répondre aux nouvelles compétences en matière de développement économique ;

CONSIDÉRANT les offres de service en ressources humaines reçues:

Michel Larouche, consultants RH inc. Ressources humaines Lambert	16 700 \$, plus taxes 16 500 \$, plus taxes
	7, 7, 7, 7, 7, 7, 7, 7, 7, 7, 7, 7, 7, 7

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse de ces offres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- retienne l'offre de service de Ressources humaines Lambert de 16 500 \$, plus les taxes, pour réaliser le diagnostic organisationnel de la MRC, lequel montant sera prélevé dans le surplus budgétaire de la MRC;
- 2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document relatif à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8798-02-2015

Responsable du comité social des employés, nomination

CONSIDÉRANT QUE les employés de la MRC de La Haute-Gaspésie doivent nommer un responsable du comité social ;

CONSIDÉRANT QUE les employés ont désigné Mme Mélanie Simard comme responsable du comité social.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme Mme Mélanie Simard responsable du comité social des employés de la MRC.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8799-02-2015

Modification de la Politique de relations de travail des employés de la MRC

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'article 16.1 relatif à l'assurance collective de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE comme stipulé à l'article 19 de ladite politique, pour la rouvrir la MRC doit obtenir le consentement de la majorité des employés réguliers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu le consentement de la majorité des employés le 27 janvier 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie l'article 16.1 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC en y ajoutant ce qui suit:

Tous les employés couverts par le régime d'assurance collective sont tenus de défrayer leur partie du montant de la prime, en période de chômage ou non.

Advenant une invalidité, toutes les primes demeurent payables par les deux parties impliquées pendant quatre mois, jusqu'à l'exonération des primes de certaines garanties soit la fin de l'assurance salaire de courte durée. Après ce délai, seules les garanties *Santé* demeurent payables et les autres seront exonérées.

L'employé et l'employeur devront éventuellement s'entendre, sur des paiements mensuels, afin d'éviter de créer et d'accumuler une dette même si aucune rémunération ne sera versée pendant la période d'invalidité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8800-02-2015

Poste d'agente de mobilisation en saines habitudes de vie – conseillère en saine alimentation, Marie-Christine Lévesque

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a ouvert le poste d'agent de mobilisation en saines habitudes de vie – conseiller en saine alimentation dans le cadre du projet Haute-Gaspésie en forme ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Marie-Christine Lévesque.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- Engage Mme Marie-Christine Lévesque au poste d'agente de mobilisation en saines habitudes de vie – conseillère en saine alimentation pour le projet Haute-Gaspésie en Forme, pour une période de 19 semaines débutant le 9 février 2015;
- 2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement selon les conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL, DGE

Dépôt de la procédure pour produire le rapport d'activités du trésorier au conseil municipal, en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8801-02-2015

Reconduction des sièges pairs au comité consultatif agricole de la MRC

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 du règlement numéro 2008-242, titré Règlement numéro 2008-242 modifiant le règlement 97-124 instaurant un comité consultatif agricole sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, les membres occupant les sièges pairs, soit les nos 2, 4 et 6, au comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie terminent leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE reconduise le mandat des membres, ci-après énumérés, qui occupent les sièges pairs au comité consultatif agricole de la MRC de La Haute-Gaspésie :

Nº 2: Micheline Pelletier, élue municipale

Nº 4: Jacques Béland, producteur agricole délégué par l'UPA

N° 6 : Jean-Noël Sergerie, citoyen non-élu et non-producteur agricole

Les autres membres du comité, qui occupent les sièges impairs, sont :

N° 1: Judes Landry, élu municipal et président du comité
N° 3: Francis Lemieux, producteur agricole délégué par l'UPA
N° 5: René Gauthier, producteur agricole délégué par l'UPA

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8802-02-2015

Report du délai de réponse aux demandes de révision, demande de Servitech

CONSIDÉRANT la demande de la firme d'évaluateurs agréés Servitech de reporter le délai de réponse aux demandes de révision du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de cette extension au délai de réponse est régie par les quatrième et cinquième alinéas de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale.*

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte de reporter le délai de réponse aux demandes de révision du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} novembre 2015.

Cette directive s'applique uniquement aux demandes de révision, effectuées après le dépôt du nouveau rôle 2015-2016-2017, faites avant le 1^{er} mai 2015 pour chacune des municipalités de Marsoui et Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 8803-02-2015

Rencontre relative au développement économique et à la réorganisation des ressources de la MRC

CONSIDÉRANT la nouvelle entente sur la gouvernance régionale et le pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015;

CONSIDÉRANT les coupes budgétaires considérables au niveau du CLD de La Haute-Gaspésie en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit revoir sa structure organisationnelle.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- 1. tiendra une rencontre de deux jours, en avril prochain, pour revoir la structure du développement économique du CLD de La Haute-Gaspésie et la structure organisationnelle de la MRC.
- 2. paie les frais reliés à cette rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENCONTRE AVEC LA TABLE DE CONCERTATION BIOALIMENTAIRE DE LA GASPÉSIE

Dépôt de la lettre de la Table de concertation bioalimentaire de la Gaspésie, ayant pour objet Avis des maires de votre MRC sur la formule à privilégier pour (re) découvrir le secteur agroalimentaire, datée du 16 janvier 2015, signée par la chargée de projet, Maryève Charland-Lallier.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie rencontrera les représentants de la Table de concertation bioalimentaire de la Gaspésie en préséance le 13 avril 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8804-02-2015

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Agente de développement rural*, remplacement de la résolution n° 8644-10-2014

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 8644-10-2014 titrée Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet Agente de développement rural;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le CLD de La Haute-Gaspésie pour le projet *Agente de développement rural*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

- 1. remplace la résolution numéro 8644-10-2014 titrée Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet Agente de développement rural par celle-ci ;
- accorde une aide financière maximale de 37 603 \$ au CLD de La Haute-Gaspésie pour le projet Agente de développement rural, lequel montant sera pris dans le budget régional du Pacte rural 2014-2015;
- 3. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRES, RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DU CALCUL DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES POUR LE TERRITOIRE FORESTIER RÉSIDUEL DE LA MRC

À titre d'information, dépôt de la lettre adressée à M. Jean-François Carle, analyste du Bureau du forestier en chef, ayant pour objet *Commentaires relatifs aux résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour le territoire forestier résiduel (TFR) de la MRC de La Haute-Gaspésie, datée du 30 janvier 2015, signée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque.*

RÉSOLUTION NUMÉRO 8805-02-2015

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet Consolidation de l'information régionale aux citoyens

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Journal Graffici pour le projet *Consolidation de l'information régionale aux citoyens*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE n'accorde pas d'aide financière au Journal Graffici pour le projet Consolidation de l'information régionale aux citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8806-02-2015

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Réfection du pont du relais du Moulin*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Club de motoneige Mont Logan inc. pour le projet *Réfection du pont du relais du Moulin*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

- accorde une aide financière, non remboursable, de 10 000 \$ au Club de motoneige Mont Logan inc. pour le projet Réfection du pont du relais du Moulin, lequel montant sera pris dans le budget régional du Pacte rural 2014-2015;
- 2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8807-02-2015

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet Court métrage Cap-à-l'Ours

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'Administration portuaire de Rivière Madeleine pour le projet *Court métrage Cap-à-l'Ours*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

- accorde une aide financière, non remboursable, de 4 500 \$ à l'Administration portuaire de Rivière Madeleine pour le projet Court métrage Cap-à-l'Ours, lequel montant sera pris dans le budget régional du Pacte rural 2014-2015;
- 2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8808-02-2015

La résolution numéro 8808-02-2015 n'existe pas.

PACTE RURAL, PROJET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES 2015 (4^E ÉDITION)

Le comité de développement Claude à Rebours demande au comité de priorisation du Pacte rural de revenir sur sa décision relative à l'aide financière non accordée pour le projet *Activités communautaires 2015 (4^e édition)*.

Le comité de priorisation du Pacte rural ne reviendra pas sur sa décision. Il propose au comité de développement Claude à Rebours de déposer un nouveau projet qui cadre avec le plan d'action local récemment réalisé en collaboration avec la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie.

RÉPARTITION DU PACTE RURAL 2014-2015

Présentation du document *Répartition du Pacte rural 2014-2015* préparé par le conseiller en développement rural et économie sociale du CLD de La Haute-Gaspésie, M. Patrick LeBlanc, au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8809-02-2015

Bail avec le Centre d'action bénévole des Chic-Chocs, MADA

CONSIDÉRANT l'entente *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) 2013-2014* entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et le Centre d'action bénévole des Chic-Chocs ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'héberger la ressource qui élaborera une politique des aînés et un plan d'action dans le cadre du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer un bail, aux conditions préétablies, avec le Centre d'action bénévole des Chic-Chocs pour héberger la ressource qui élaborera une politique des aînés et un plan d'action.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8810-02-2015

Demande au ministre de la Culture et des Communications de prolonger l'entente de développement culturel et une aide financière

CONSIDÉRANT QUE l'entente de développement culturel entre le ministre de la Culture et des Communications, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts arrive à échéance le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de certains projets et certaines actions prévus à l'entente sont inachevés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie demande au ministre de la Culture et des Communications de prolonger l'entente actuelle d'un an et de l'accompagner d'une aide financière de 24 000 \$ pour finaliser ceux-ci.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande de prolonger l'entente de développement culturel d'un an avec le ministre de la Culture et des Communications, laquelle serait accompagnée d'une aide financière de 24 000 \$ pour finaliser certains projets et certaines actions prévus à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TEMREX, ABOLITION DU COMITÉ AVISEUR

À titre d'information, dépôt de la lettre de Temrex, ayant pour objet *Abolition du Comité Aviseur de Temrex*, datée du 30 janvier 2015, signée par l'ingénieur forestier, Planification, M. François Godin.

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8811-02-2015

Préavis, mise à pied, pompier préventionniste, Vincent Daraîche

VU les orientations budgétaires pour l'année 2015 de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT les articles 5.4 et 5.5 de la *Politique de relations de travail* relatifs à une mise à pied.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mette à pied le pompier préventionniste, M. Vincent Daraîche, à compter du 9 février 2015, pour des raisons budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8812-02-2015

Pompier préventionniste pour le secteur est de la MRC, Martin Fournier, embauche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie désire poursuivre la prévention contre les incendies dans le secteur est de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

- embauche M. Martin Fournier, comme employé saisonnier, à titre de pompier préventionniste pour le secteur est de la MRC pour une période de 14 semaines débutant le 8 juin 2015;
- 2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement selon les conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 8813-02-2015

Soumission Aménagement du centre administratif de la MRC/SAAQ

CONSIDÉRANT les deux soumissions déposées pour le projet Aménagement du centre administratif de la MRC/SAAQ, lesquelles sont :

TrioC inc. 15 043,00 \$ plus taxes Les Entreprises Fernand Gagnon inc. 11 874,94 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QU'après une analyse de ces soumissions, celle de Les Entreprises Fernand Gagnon inc. est incomplète.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de TrioC inc., de 15 043,00 \$, plus les taxes, pour le projet *Aménagement du centre administratif de la MRC/SAAQ*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SAAQ, CALENDRIER DE RÉALISATION

À titre d'information, dépôt de la lettre de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), ayant pour objet *Nomination de la MRC de La Haute-Gaspésie*, datée du 2 février 2015, signée par la vice-présidente, Mme Célyne Girard.

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, informe les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie que les travaux pour aménager le bureau de la société de l'assurance automobile du Québec dans le centre administratif de la MRC débuteront le 10 février 2015 et se termineront le 20 mars 2015. La formation des employés sera du 16 février au 16 mars 2015. Le bureau de la SAAQ ouvrira le 24 mars 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8814-02-2015

Représentants au comité d'admissibilité au transport adapté

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4 de l'Entente concernant l'organisation et la coordination d'un service de transport adapté en Haute-Gaspésie, la MRC de La Haute-Gaspésie doit nommer un officier délégué

et son substitut à l'admission au transport adapté pour le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

- mandate Mme Marjolaine Breton pour agir à titre d'officière déléguée à l'admission au transport adapté pour le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie du 9 février 2015 au 31 décembre 2017;
- 2. nomme M. Antoine Audet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, comme substitut pour la même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 8815-02-2015

Appel d'offres avec MRC de Bonaventure, achat chlorure de calcium chemins menant au site d'enfouissement sanitaire et à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire obtenir le meilleur prix possible pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium pour l'entretien des chemins menant au site d'enfouissement sanitaire et à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure propose de faire front commun pour obtenir les meilleurs prix.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE aille en appel d'offres avec la MRC de Bonaventure pour l'achat et l'épandage de chlorure de calcium pour l'entretien des chemins menant au site d'enfouissement sanitaire et à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SAINT-ALPHONSE, TARIFS</u> 2015

Dépôt de la *Grille de tarification pour l'enfouissement des matières résiduelles, année 2015* de la Municipalité de Saint-Alphonse est présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE, ÉTAT DE SITUATION

Dépôt de courriels, du 27 janvier au 2 février 2015, entre le chargé de projets de la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la coordonnatrice de

l'environnement et du développement durable de la ville de Matane relatifs à la modification du décret du lieu d'enfouissement technique de la ville de Matane.

<u>CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES</u> <u>RÉSIDUELLES, PROLONGATION D'UN AN</u>

Discussion relative à une prolongation d'un an du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et le traitement des matières recyclables avec Bouffard Sanitaire inc.

<u>LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE MATANE, CONTRAT D'ENFOUISSEMENT 2015-2025</u>

Discussion relative à l'éventuelle Entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides avec la Ville de Matane qui débuterait en 2015 pour se terminer le 15 décembre 2025.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 8816-02-2015

Soumission de Les Armoires des Monts, comptoirs de service et rangement SAAQ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie aménage un bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) à l'intérieur de son centre administratif;

CONSIDÉRANT une estimation de Les Armoires des Monts pour deux comptoirs de service et un rangement au coût de 9 100 \$, plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte de faire faire les deux comptoirs de service et un rangement pour le bureau de la SAAQ, au coût de 9 100 \$, plus les taxes, par Les Armoires des Monts, lequel montant sera prélevé à même le surplus budgétaire de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8817-02-2015

Soumission de Audace, signalisation du bureau SAAQ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie aménage un bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) à l'intérieur de son centre administratif;

CONSIDÉRANT une estimation de Audace pour la signalisation du bureau de la SAAQ comprenant une enseigne et un horaire pour les heures d'ouverture au coût de 492,50 \$, plus les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte de faire faire une enseigne et un horaire pour les heures d'ouverture pour un bureau de la SAAQ, au coût de 492,50 \$, plus les taxes, par Audace, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 24000 670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SAAQ, DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT

Dépôt de la lettre adressée à Mme Mona Caron, directrice régionale de Saguenay - Lac-Saint-Jean - Est-du-Québec de la Société de l'assurance automobile du Québec, ayant pour objet *Dédommagement relatif* à la rémunération forfaitaire, datée du 2 février 2015, signée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. DARIO JEAN, il est résolu de lever la séance à 20 h 40.

Allen Cormier, préfet Sébastien Lévesque Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

